

## Règlement intérieur – Cours de Pilates

### Inscription et modalités de paiement

Les inscriptions aux cours de Pilates se font soit à l'unité, soit via une carte de cours (3 ou 10 séances).

Lors du premier cours, après réception du présent règlement intérieur signé et du paiement correspondant, l'élève reçoit une carte indiquant le nombre de cours choisis ainsi que la date de validité. Cette carte devra être présentée au début de chaque séance.

Tout cours non utilisé avant la date de validité de la carte sera perdu et ne pourra faire l'objet d'aucun rattrapage ni remboursement, sauf en cas de force majeure dûment justifié.

Le règlement s'effectue directement auprès des professeurs, pendant les horaires dédiés aux cours de Pilates :

- Pour un cours à l'unité : règlement au début du cours ;
- Pour une carte de cours : règlement de la totalité du montant lors du premier cours.

Les paiements peuvent être effectués par chèque ou en espèces.

Tout élève n'étant pas à jour de ses paiements se verra refuser l'accès au cours.

### Réservation des cours

Les élèves sont invités à utiliser le site du studio ([www.feelflowpilates.com](http://www.feelflowpilates.com)) afin de s'inscrire aux différents créneaux via l'onglet « Réserver mon cours ».

Les cours sont tous niveaux. Les élèves peuvent donc s'inscrire librement aux créneaux de leur choix. Toutefois, les professeurs se réservent le droit de modifier les niveaux des créneaux en cours d'année si nécessaire et d'orienter les élèves en conséquence.

Les cours sont limités à 8 participants.

Pour une meilleure organisation, il est demandé aux élèves d'annuler leur cours au minimum 24 heures à l'avance, directement via le site du studio. Cette démarche permet notamment de libérer une place pour un autre élève lorsque le cours est complet.

## Annulation et modification des cours

Le studio se réserve le droit de modifier les horaires et le planning des cours en cours d'année, ainsi que d'annuler un cours en cas de réservations insuffisantes (minimum 3 participants).

## Nature de la pratique

La pratique du Pilates a pour objectif l'entretien corporel et le bien-être. Elle ne présente aucune visée thérapeutique et ne s'inscrit pas dans le cadre d'une séance de kinésithérapie.

## Tenue vestimentaire et hygiène

Pour des raisons de sécurité, la pratique du Pilates se fait pieds nus ou avec des chaussettes antidérapantes.

Il est recommandé de porter une tenue de sport souple, près du corps, afin de permettre aux professeurs d'observer correctement les postures et les mouvements.

Les bijoux doivent être retirés avant le début du cours.

Les chaussures devront être laissées dans la salle d'attente, dans l'espace prévu à cet effet.

Un vestiaire collectif est mis à disposition pour déposer vos affaires et vous changer si besoin.

Les règles d'hygiène de base doivent être respectées.

Le studio décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels laissés dans son enceinte.

## Matériel

Le tapis de gym est indispensable à chaque séance. Il est recommandé d'utiliser un tapis suffisamment épais pour le confort de la pratique.

Des tapis sont mis à disposition au cabinet ; toutefois, l'élève peut apporter son propre tapis s'il le souhaite.

Selon les séances, l'utilisation de matériel spécifique (ballon paille, magic circle...) pourra être demandée. Les professeurs informeront les élèves en début de semaine si du matériel particulier est nécessaire.

Le matériel prêté devra être respecté, désinfecté et rangé à la fin de chaque séance.

## Assiduité et ponctualité

Les horaires des cours doivent être respectés. Il est conseillé d'arriver quelques minutes en avance afin de se changer et de s'installer sereinement.

Au-delà de 10 minutes de retard, l'accès au cours pourra être refusé pour des raisons de sécurité.

Les élèves gèrent de manière autonome leurs inscriptions et annulations via le site du studio.

## Accès au studio

Le studio étant situé dans un immeuble collectif, il est demandé de respecter la tranquillité des occupants.

Les cours se déroulant dans l'enceinte d'un cabinet de kinésithérapie, les règles du cabinet doivent être respectées, y compris lors des cours de Pilates.

Merci d'utiliser les places de parking non attribuées situées au fond du parking, afin de ne pas gêner l'activité des différentes sociétés du bâtiment.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment et du cabinet.

Les professeurs ne pourront être tenus responsables des faits et gestes de l'élève en dehors de l'enceinte du studio.

## Responsabilité et comportement

Tout non-respect du présent règlement intérieur, ainsi que tout acte de dégradation, de violence, de vol ou de comportement inapproprié, pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive, sans remboursement.

En cas de dégradations matérielles, les frais engagés seront à la charge de l'élève responsable.

Il est impératif de respecter les consignes des professeurs concernant la sécurité et l'exécution des mouvements. L'élève s'engage à rester vigilant et concentré durant toute la séance.

Tout comportement dangereux ou irrespectueux envers les professeurs ou les autres élèves entraînera une exclusion immédiate.

L'élève est tenu de signaler aux professeurs toute pathologie, douleur, grossesse ou chirurgie récente. Les professeurs se réservent le droit de demander un avis médical avant le début de la pratique si nécessaire.

Les cours de Pilates ne remplacent en aucun cas une prise en charge médicale ou kinésithérapique.

Le cabinet déclare avoir souscrit une assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans ses locaux.

Toutefois, le cabinet ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels pouvant survenir lors de la pratique du Pilates.

Le cabinet s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves, mais décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

## Droit à l'image

Une autorisation spécifique concernant le droit à l'image pourra être demandée.

Les photographies et vidéos prises dans l'enceinte du cabinet pourront être utilisées à des fins de communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) ou sur le site du studio.

Nom, prénom :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord » :

Enjoy the flow

